



Zig-Zag rando 57



<http://www.zigzagrando.com/>

Assurance RCP : GRAS SAVOYE – Département Sport et Evènement – Immeuble Quai 33
33/34 Quai de Dion Bouton CS 70001 92814 PUTEAUX
Ct n° 41789295M / 0002

Garantie financière GROUPAMA : Assurance-crédit & Caution 132 rue des 3 Fontanot 92000 NANTERRE
Ct n° 400716162/0

ANNEXE 12

NOTICE D'INFORMATION

Séjour du vendredi 29 mars au lundi 01 Avril 2024 à COUCHES - BOURGOGNE.

Montant du séjour : 330 €

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association « ZIG ZAG RANDO 57 » de fait licenciés pour l'année de validité du séjour.

Nombre de participants : **20 au minimum - 34 maximum.**

Date : du vendredi 29 mars au lundi 01 avril 2024 (4 jours)

DEPLACEMENT :

Voyage en voiture personnelle – Rendez-vous sur place.

L'organisation d'un co-voiturage ne fait pas partie de la prestation. Elle incombe aux participants sur leur seule et entière responsabilité.

HEBERGEMENT :

Hôtel Restaurant les 3 Maures – 4 Place de la République 71490 COUCHES

Notre offre est établie sur la base de chambres doubles. Les personnes seules qui s'inscrivent à ce séjour acceptent explicitement d'être logées avec un autre adhérent, de leur choix ou non et ce dans la limite des places disponibles à l'organisation en chambre double. En cas de refus de cette clause, deux possibilités sont offertes :

- L'adhérent souscrit au supplément chambre individuelle sous réserve des disponibilités (60 € en sus pour le séjour)
- Il demande l'annulation de sa pré-inscription à la réception des documents d'inscription

PROGRAMME :

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être bien entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Trois journées ont des dénivelés positifs de plus de 200m avec 400m pour le maximum, des pentes jusqu'à environ 25 %.

Toutes les randonnées se feront par covoiturage au départ du lieu d'hébergement.



Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental
N° de Siret : 448 149 336 00043









Zig-Zag rando 57



<http://www.zigzagrando.com/>

- **Vendredi 29 Mars 2024** : Rendez-vous à 12 h au parking du lac Chanoine Kir – repas tiré du sac. Ensuite visite de Dijon – circuit des chouettes. Après la visite, retour au parking et rendez-vous à l'Hôtel des Trois Maures.
- **Samedi 30 Mars 2024 : Sampigny les maranges.** Rendez-vous à l'accueil pour un départ voiture à 9 h. Randonnée de 12,8 km au départ de Champigny les Maranges vers Dezize les Maranges, suivi de la fête des vins de Maranges avec dégustation. D+ 264 m, IBP 36 
- **Dimanche 31 Mars 2024 : Couches.** Rendez-vous à 8 h 45 sur le parking pour un départ à 9 h. Randonnée de 15 km - D+ 358 m, IBP 53    Pique-nique fourni par notre hébergeur.
- **Lundi 01 Avril 2024** : Rendez-vous à 8 h 30 sur le parking pour un départ à 8 h 45 en voiture – direction le village de Bèze, arrivée vers 10 h – visite d'une grotte à pied et en barque prévoir un vêtement chaud pour la promenade température 12° (photos et vidéos interdites), suivi d'un repas au restaurant des Bourguignons. Après le repas retour en Moselle.

La cotation des randonnées, est une estimation faite à partir des données du guide pratique de cotation des randonnées pédestres édité par la FFRandonnée. Ce guide est disponible sur notre site en page téléchargements.

Ce programme est susceptible de changer en fonction des conditions météo.

Ce prix comprend :

La pension complète à l'Hôtel des Trois Maures du diner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour. (boissons comprises aux repas).

Les déjeuners sont composés d'un panier pique-nique pour les sorties.

L'accompagnement des randonnées par les animateurs de l'Association.

Les taxes de séjour.

Visite de la grotte de Bèze + restaurant.

Ne sont pas compris :

Les dépenses personnelles.

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS :

Un Bulletin d'Inscription sera proposé par l'Association aux préinscrits.

VOTRE PREMIER VERSEMENT VAUT PRÉINSCRIPTION.

Votre inscription deviendra définitive après signature et retour impératif sous 8 jours, du bulletin d'inscription et de l'ANNEXE 11 qui vous seront transmis après la clôture des pré-inscriptions. (Date limite du premier versement ou atteinte du quota de places disponibles).

Tout document resté sous silence au bout de 8 jours vaut acceptation.



Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental
N° de Siret : 448 149 336 00043





Zig-Zag rando 57



<http://www.zigzagrando.com/>

Quel que soit votre choix, il vous faudra signer et cocher la phrase :

« *Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites* »
Vous avez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, à une assurance individuelle.

PAIEMENTS : Prix du séjour 330 € (supplément chambre individuelle 60 € par personne).

Acompte de 50 € à verser à la pré-inscription pour le **31 octobre 2023**.

Les inscriptions seront closes dès le nombre de participants atteint.

Règlement des assurances (facultatives) ainsi que la chambre individuelle, lors de l'inscription. **Solde le 25 février 2024 pour un montant de 280 euros.** Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association, de préférence par CARTE BANCAIRE sur le site sécurisé.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Suivant les modalités de l'assurance souscrites par vos soins dans l'annexe 11

Avant retour dans la limite du délai prescrit de 8 jours du bulletin d'inscription et de l'annexe 11 complétés et signés, la totalité des montants engagés est remboursée dans un délai de 15j à compter de l'annulation.

En cas d'annulation une fois le bulletin d'inscription et l'annexe 11 retournés dans les délais ou restés sous silence au-delà du délai de retour, il sera facturé 25 € de frais de dossier et le montant des sommes engagées non récupérables par ZigZag Rando 57 auprès de ses fournisseurs.

À sa demande, l'adhérent sera destinataire de la facture des frais qui lui restent imputés. Suivant le cas, le règlement des sommes dues par l'adhérent ou le remboursement des sommes trop perçues par ZigZag Rando 57 sera réalisé dans un délai de 15 jours après la date de fin du séjour.

À cet effet, Il serait souhaitable que vous preniez une assurance ou bien de voir avec celle de votre CB ce qui pourrait vous être remboursé en cas d'une annulation de votre part.

RECOMMANDATIONS :

Équipement conseillé

- Les bâtons de marche.
- Sac à dos 40 litres avec une bouteille thermos.
- Vêtements adaptés
- Garder un vêtement à remettre pendant les pauses, conservé au sec dans un sac étanche. (le sac poubelle est idéal)

Les plus

- Une couverture de survie
- Une alimentation riche en sucres lents la veille
- Grignoter peu mais souvent
- Boire chaud de préférence ou froid, mais régulièrement
- **Sans oublier le maillot de bain**



Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental
N° de Siret : 448 149 336 00043

